



Dossier de demande
d'autorisation d'exploiter le
site COROI du Port (974)

Pièce 2 :

Dossier Technique

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX



AGENCE D'AIX EN PROVENCE
Délégation Méditerranée Outre-Mer
Aix Métropole – Bât D- 30, avenue Henri Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE



Numéro du projet : 15MRU001**Intitulé du projet : DDAE du site COROI du Port (974)****Intitulé du document : Dossier Technique**

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
V0	NEX Fabien	PAYET Anne- Sophie	12/08/2015	Version initiale
V1	NEX Fabien	L'HOSTETTE Gérald	15/10/2016	Intégration des remarques de la DEAL

Sommaire

1	Introduction	6
2	Présentation du site	7
	2.1 Localisation et accès au site	7
	2.2 Présentation générale du site	9
	2.2.1 Description générale de l'activité	9
	2.2.2 Description détaillée de l'activité	10
3	Description des réaménagements prévus ...	19
	3.1 Description	19
	3.2 Etat d'avancement de la mise en œuvre des mesures en faveur de l'environnement	19
4	Conditions d'exploitation	20
	4.1 Personnel, horaires, circulation	20
	4.1.1 Personnel	20
	4.1.2 Horaires de fonctionnement	20
	4.1.3 Circulations internes au site	21
	4.2 Gestion des eaux	23
	4.2.1 Eau potable	23
	4.2.2 Eau incendie	24
	4.2.3 Eaux domestiques	26
	4.2.4 Eaux pluviales	26
	4.3 Traitement des rejets gazeux	29
	4.4 Utilisation de l'énergie	30

DOSSIER TECHNIQUE

DDAE du site COROI du Port (974)

4.4.1 Énergie électrique 30

4.4.2 Énergie fossile 31

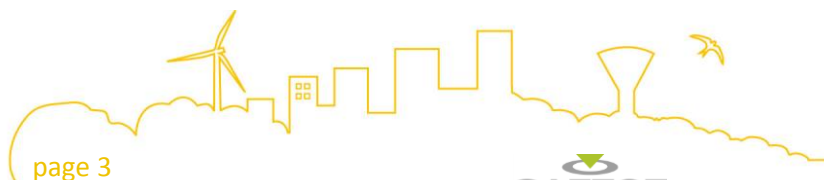
4.5 Autres réseaux 32

4.5.1 Réseau téléphonique 32

4.5.2 Réseau informatique..... 32

4.6 Maintenance des installations..... 32

5 Réaménagement du site après exploitation. 33



Tables des illustrations

Figure 1 : Localisation du site.....	7
Figure 2 : Plan général du site et plan de circulation	8
Figure 3 : Processus d'exploitation et de mise en livraison des produits	9
Figure 4 : Vue aérienne du site COROI	10
Figure 5 : Aires de chargement/déchargement et sens de circulation sur le site.....	12
Figure 6 : Sarcophage pour bouteille de chlore fuyarde	15
Figure 7 : Procédure de gestion des eaux d'extinction	29

Table des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques des climatiseurs du site.....	16
Tableau 2 : Réalisation des mesures en faveur de l'environnement	19
Tableau 3 : Consommation en eau annuelle.....	24
Tableau 4 : Suivi de la qualité des eaux des séparateurs	27
Tableau 5 : Consommation électrique annuelle.....	31

1 INTRODUCTION

Le dossier technique s'attache à décrire l'ensemble des modalités d'exploitation du site actuel du Port et du site dans son état futur projeté. Ces éléments sont regroupés sous la forme de 4 grands chapitres après le chapitre d'introduction :

- chapitre 2 : la description du site actuel du Port et de l'ensemble de ses aménagements,
- chapitre 3 : la description des réaménagements prévus pour permettre l'augmentation des capacités de stockage,
- chapitre 4 : la description des conditions d'exploitation du site,
- chapitre 5 : la description des modalités de réaménagement du site après exploitation.

Conformément à l'instruction du gouvernement du 19 mai 2016, les informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans cet établissement SEVESO ont été retirées du présent dossier.

2 PRESENTATION DU SITE

2.1 LOCALISATION ET ACCES AU SITE

Le site COROI est situé (Figure 1) sur la commune du Port dans le département de la Réunion (974). Il est implanté au Nord-Est de la commune dans la Zone Industrielle n°1 du Port, sur la rue Armagnac.

Le site est facilement accessible :

- en venant du centre-ville : par la rue qui longe les bassins du port ouest jusqu'à la rue Armagnac,
- depuis la RN1 : par l'échangeur de la Possession et en traversant le port est.
- par l'échangeur côté 49 ou l'échangeur du Sacré Cœur en rejoignant le rond-point de la butte Citronnelle.

Deux accès au site de COROI sont possibles (Figure 2) :

- un accès pour les véhicules motorisés (personnel et des poids lourds) au Sud-Ouest,
- un accès piéton pour les visiteurs et les livraisons express au Sud-Est ouvrant sur la zone d'accueil principale.

A l'exception des deux portails (entrée et sortie des véhicules motorisés), le site est entièrement clôturé.



Figure 1 : Localisation du site

DOSSIER TECHNIQUE

DDAE du site COROI du Port (974)

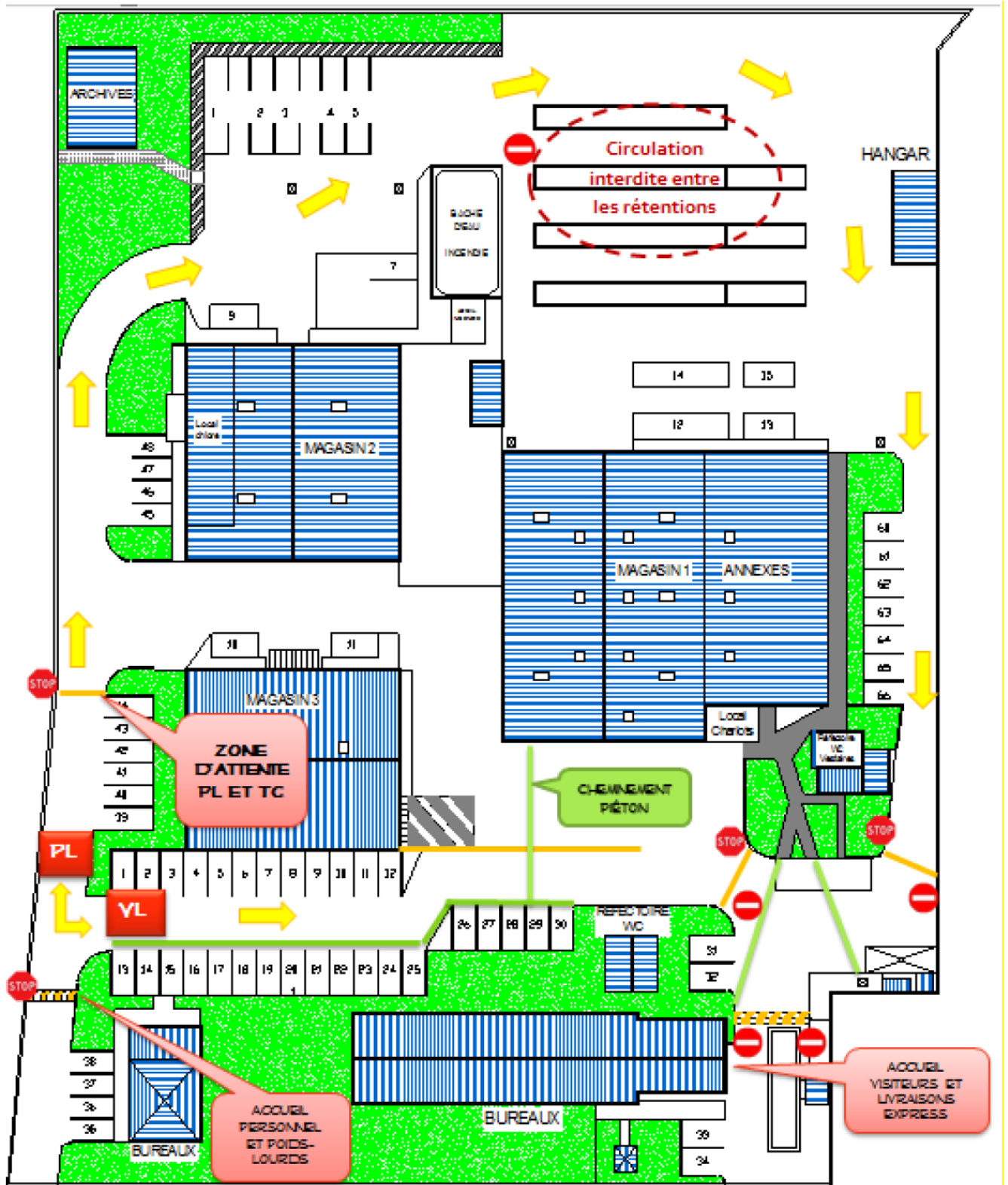


Figure 2 : Plan général du site et plan de circulation

2.2 PRESENTATION GENERALE DU SITE

2.2.1 DESCRIPTION GENERALE DE L'ACTIVITE

La société COROI exerce sur son site du Port une activité de stockage et de distribution de produits réglementés (essentiellement produits chimiques et produits phytosanitaires).

Les activités se déroulant sur le site sont donc les suivantes :

- Réception des marchandises qui arrivent dans des containers maritimes ;
- Déchargement des marchandises et stockage dans les contenants d'origine, dans les zones et bâtiments dédiés. **A l'exception du Nutriox, il n'y a aucun reconditionnement des marchandises.** Le Nutriox (produit utilisé pour l'abatement d'H₂S) arrive en poche flexible de 15 m³, il est reconditionné dans une zone dédiée dans des GRV (Grand Récipient Vrac) de 1 m³. Le Nutriox est une solution à base de sel de nitrate qui ne relève aucun caractère dangereux. Les marchandises peuvent être également reconditionnées en cas de détection de fuite ;
- Préparation des commandes, chargement des marchandises dans les camions et transport jusqu'au client.

COROI propose également à ses clients une activité de mise en œuvre des produits qu'ils achètent directement dans leurs circuits industriels.

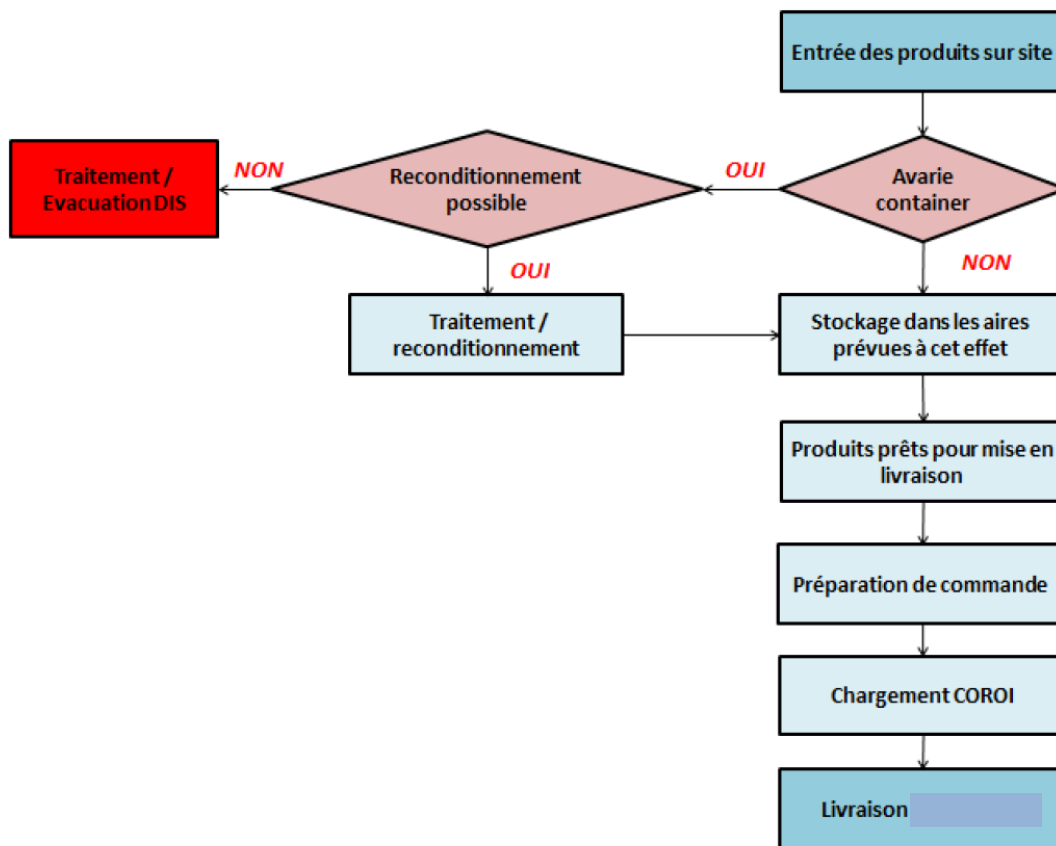


Figure 3 : Processus d'exploitation et de mise en livraison des produits



Figure 4 : Vue aérienne du site COROI

2.2.2 DESCRIPTION DETAILLÉE DE L'ACTIVITE

2.2.2.1 Stockage des marchandises

2.2.2.1.1 Produits de négoce

Les produits de négoce arrivent sur le site dans des containers et les contenants sont de taille variable. Seul, le personnel COROI est autorisé à réaliser le déchargement.

Le temps de déchargement varie selon les produits réceptionnés et est, en moyenne, de 30 minutes. On compte environ un roll-tainer entrant par jour pour la réception des produits voués à être stockés et environ cinq poids-lourds sortant par jour pour la livraison chez les clients. Lors de leur entrée en stock, les produits sont répartis sur leur zone de stockage adaptée en fonction de leurs caractéristiques.

Les principales grandes familles de produits stockées sur le site de COROI sont :

- les acides (principalement acide sulfurique, chlorure ferrique, acide chlorhydrique, acide phosphorique et nitrique...), destinés aux traitements des eaux ;
- les bases (Javel, soude caustique et lessive de soude), qui servent dans le traitement des circuits industriels et des eaux ;

- le Nutriox, utilisé pour le traitement des odeurs ;
- les produits biocides et de floculation, nécessaires au traitement des chaudières et autres process industriels ;
- les produits d'entretien et d'hygiène, destinés aux collectivités et au domaine de l'agroalimentaire ;
- les aérosols, destinés au grand public ;
- les produits d'entretien pour les piscines ;
- l'urée, utilisée dans le traitement des fumées industrielles ;
- les produits manufacturés de grande consommation : articles pour l'irrigation, articles destinés à l'hygiène.

La topographie du site permet sept grandes zones de stockage et garantit ainsi l'éloignement des produits incompatibles entre eux :

- le magasin N°1, contenant également un magasin Annexe,
- le magasin N°2,
- le magasin N°3,
- la plate-forme extérieure.

2.2.2.1.2 Autres produits

D'autres produits sont utilisés sur le site, pour la plupart pour les opérations de reconditionnement ou de préparation de livraison.

Les principales matières utilisées sont :

- film plastique pour maintenir la marchandise sur une palette,
- palettes bois pour le transport de produits,
- cartons pour effectuer le suremballage des produits.

Le site de COROI est également le lieu de stockage de papier dans un local archives à structure métallique d'environ 90 m².

2.2.2.2 Réception des marchandises - Préparation des commandes

2.2.2.2.1 Les zones de chargement / déchargement

Les zones de déchargement de marchandises (containers) se situent à l'arrière du site, au plus près du magasin de stockage concerné par la rentrée des produits.

Les zones de chargement de marchandises en vue de livraison se localisent en deux secteurs :

- le chargement des grands contenants, les GRV, se fait à l'arrière du site au plus près des zones de stockage ;
- le chargement des préparations de commandes, centralisées au niveau du magasin n°1, se fait entre le magasin n°2 et le magasin n°3.

Afin de sécuriser les chargements et déchargements de marchandises, le site est équipé de chariots élévateurs et de transpalettes normés et contrôlés pour la manutention de charges.

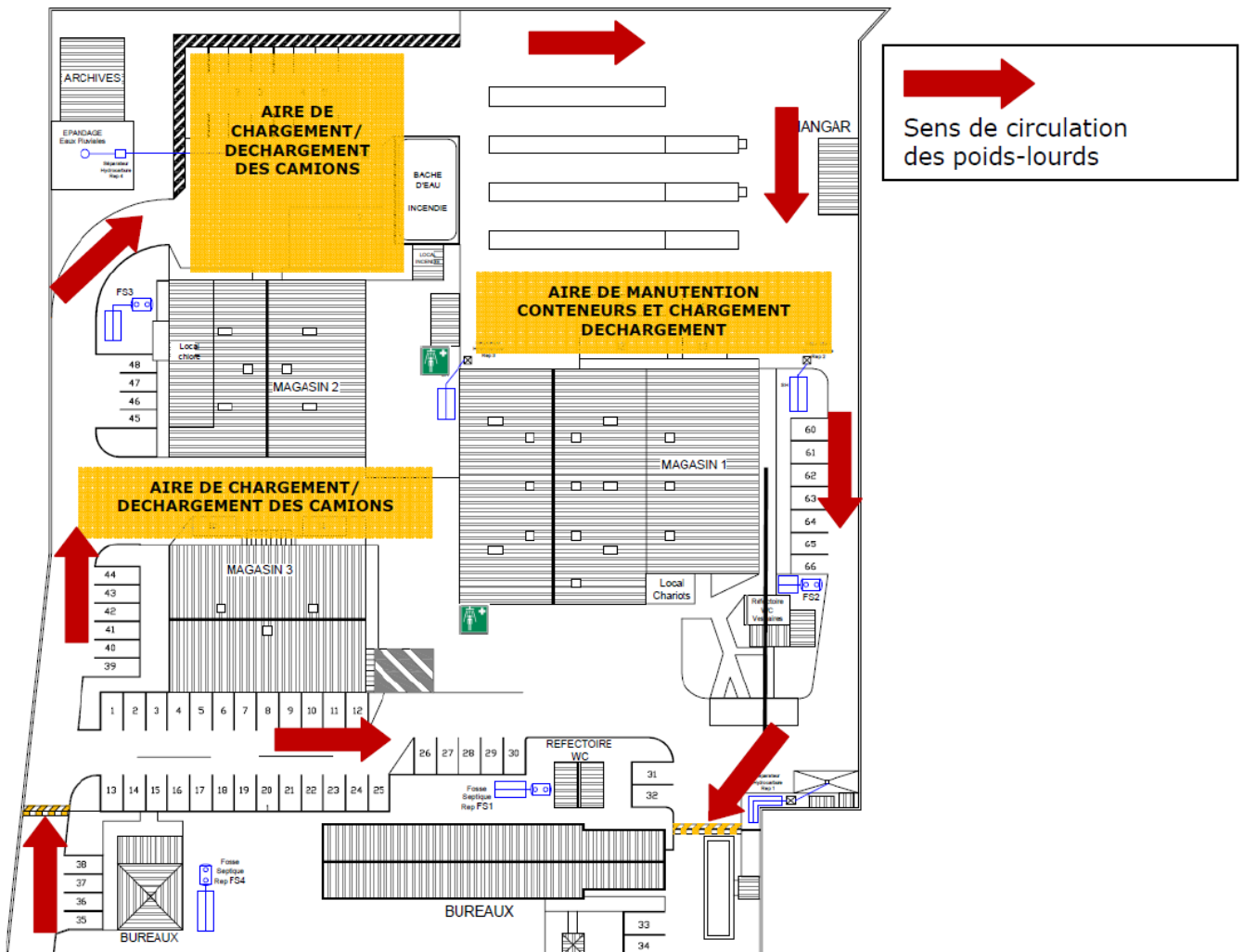


Figure 5 : Aires de chargement/déchargement et sens de circulation sur le site

2.2.2.2 Préparation sans reconditionnement

L'immense majorité des préparations de commandes se fait sans reconditionnement. Les produits sont vendus avec le conditionnement de référence, c'est-à-dire le conditionnement dans lequel ils sont réceptionnés.

Tous les produits sont palettisés et stockés sur des racks d'accumulation. Le conditionnement maximum est de 45kg.

2.2.2.2.3 Reconditionnement de certains produits

Il existe deux cas de reconditionnement chez COROI, à savoir ;

- le Nutriox, qui est un produit, qui arrive en vrac, dans une poche flexible de 15 m³. Celui-ci est transvasé dans des GRV intègres par une pompe de transvasement. L'opération est effectuée par un équipier chimie dans une zone dédiée et sur rétention et selon une procédure établie ;
- en cas de fuite de produit, ce dernier est traité selon la procédure intitulée « maîtrise et gestion opérationnelle d'un contenant fuyard » fournie en Annexe 27, et, dans le cas où le produit pourrait être reconditionné avec un emballage intègre, l'opération est effectuée par les personnes habilitées. Dans le cas contraire, le produit est traité en tant que déchets dangereux par le biais d'une société agréée.

2.2.2.3 Réception, stockage et expédition spécifiques au chlore

COROI dispose d'une procédure spécifique liée au chlore.

2.2.2.3.1 Mise en place

Une consignation de zone est mise en place avant toutes opérations. La consignation est matérialisée par des panneaux indiquant les opérations ainsi que de la rubalise. L'accès aux zones est totalement interdit lors des opérations de manipulation chlore gazeux. Une information est faite à l'ADV/accueil sur les opérations de manipulation chlore gazeux (début et fin).

2.2.2.3.2 Réception du container

Les bouteilles sont livrées dans un conteneur 20" contenant 10 casiers de 20 bouteilles chacun. Le conteneur est pris en charge par le personnel formé et équipé de COROI.

Le conteneur de chlore est disposé sur son emplacement prévu. Sa réception est prévue par le Responsable Logistique Sortante ou ses assistants. Le dépotage s'effectue dans les 24 heures à compter de la réception du container.

2.2.2.3.3 Dépotage

Un dispositif de sécurité est mis en place avant tout dépotage :

- dispositif queue de paon à poste accès local chlore (non sous pression),
- un opérateur formé « chlore gazeux » équipé : combinaison / ARI / EPI CHIMIE à poste sur un dispositif de refroidissement (lance Optra).

A l'ouverture du container, le Responsable Logistique Sortante contrôle systématiquement par détecteur portatif du taux PPM chlore gazeux. Les casiers sont sortis du conteneur un à un et un contrôle de l'étanchéité des bouteilles est réalisé par un contrôle visuel (corrosion). Les casiers sont transférés à l'aide d'un chariot automoteur dans le sas d'entrée du local chlore. Les casiers sont ensuite rentrés et stockés à l'aide d'un transpalette manuel par 2 opérateurs équipés d'EPI conformes au risque chlore gazeux dans le local chlore étanche au sol.

2.2.2.3.4 Chargement des bouteilles de chlore pour expédition

Seul le personnel autorisé de COROI procède au chargement des bouteilles sur le 4X4 « chlore gazeux » ou dans un conteneur transporteur agréé. Un contrôle et un relevé contradictoire des numéros de série des bouteilles devant être livrées est effectué.

Les bouteilles devant être livrées sont identifiées d'un stick vert : « OK LIVRAISON ».

La procédure de sécurité est identique à celle du dépotage soit :

- consignation des zones prévues,
- dispositif queue de paon à poste accès local chlore (non sous pression),
- un opérateur formé « chlore gazeux » équipé : combinaison/ARI/ EPI CHIMIE à poste sur un dispositif de refroidissement (lance Optra).

L'opération s'effectue à 2 opérateurs. Les bouteilles sont sorties une par une à l'aide du diable prévu à cet effet et positionnées au plus près du berceau motorisé prévu pour le chargement.

Une fois le chargement effectué, un contrôle de stabilité des bouteilles (arrimage), du matériel de sécurité et de la documentation obligatoire est effectué par l'opérateur en charge des livraisons.

Le dispositif de sécurité reste en place jusqu'à la fin effective du chargement des bouteilles.

2.2.2.3.5 Livraison

Les bouteilles sont sorties à l'unité à l'aide d'un diable spécifique au transport des bouteilles de chlore. COROI se charge, en général de la livraison des bouteilles de chlore sur les différents sites de traitement de la Réunion, clients de COROI, ou peut faire appel à un transporteur agréé. Une livraison comprend au maximum 6 bouteilles pour la livraison avec le 4X4 prévu à cet effet, ou un casier complet de 20 bouteilles si la livraison est effectuée par un transporteur agréé.

Les chauffeurs autorisés au transport possèdent : Permis et attestation RTMD classe 2 valides.

Ils doivent signaler immédiatement au Responsable Logistique Sortante toutes anomalies ou changement d'itinéraire non prévu dans la tournée initiale.

2.2.2.3.6 Procédure en cas de fuite

Si une fuite est constatée sur une bouteille, deux cas sont possibles :

- soit une reprise de fuite est possible : elle est effectuée par le personnel habilité, puis le casier est rangé dans le local de stockage,
- soit le personnel de COROI ne peut pas stopper la fuite : il s'agit tout d'abord d'ôter la bouteille fuyarde du casier ; cette intervention est faite par du

personnel complètement équipé (scaphandre autonome, ARI), elle est prévue dans la procédure de mise en sécurité. La cloche de sécurité est mise en place, la bouteille fuyarde est placée dans le sarcophage. Le sarcophage est rangé dans le local de stockage, dans une zone identifiée. La bouteille est réexpédiée vers le fournisseur.



Figure 6 : Sarcophage pour bouteille de chlore fuyarde

2.2.2.4 Activités / utilités annexes

2.2.2.4.1 Utilités annexes

Les utilités annexes suivantes sont également présentes sur le site :

- une **zone extérieure de stockage de déchets** (palettes de bois, encombrants, ferrailles, plastiques...), sur voirie enrobée, sur laquelle s'applique des règles de tri.
- un **hangar de stockage** sous tôle d'emballages de DIS (Déchets Industriels Spéciaux) et de DIB (Déchets Industriels Banals), ainsi que de PPN (Produits Phytosanitaires Non Utilisables), en petite quantité. Il ne s'agit que d'emballages vides, aucun produit n'est stocké. Il s'agit d'un **stockage temporaire** sur rétention pour des éléments en attente d'évacuation par des sociétés agréées ;
- une **bâche d'eau incendie** (de 120 m³) et un **local incendie** attenant, comprenant un groupe motopompe assurant le fonctionnement du réseau fixe incendie et associé à un réservoir de gasoil de 60 l. L'approvisionnement en gasoil se fait ponctuellement, suivant les besoins et via un Bidon conforme et suivant un protocole précis de transvasement ;
- un petit **appentis** où sont stockés quelques GRV sur rétention ;
- un **local de charge et de stationnement** pour les chariots élévateurs. Ce local est aéré, et son accès est réservé au personnel formé et autorisé.

Cumulée avec la borne de charge pour le véhicule électrique (cf. ci-après), la puissance totale de charge sur le site est de 36,8 kW. Cette activité ne rentre ainsi pas dans le cadre de la rubrique ICPE 2925 (charge d'accumulateur), dont la puissance minimale de classement est de 50 kW ;

- un **broyeur à carton** utilisé uniquement pour des cartons propres, non souillés. Les cartons broyés sont ensuite intégrés aux déchets triés sur site ;
- un **vestiaire pour la cellule intervention chimie**, bâtiment préfabriqué dans lequel sont stockés les EPI (Equipements de Protection Individuelle) de la cellule intervention chimie (combinaisons, masques, consommables divers...) ;
- une **borne de charge** pour véhicule électrique, localisée au niveau de l'ancienne aire de lavage de véhicules aujourd'hui démantelée, à proximité de la **zone des poubelles de tri** ;
- des **locaux administratifs et sociaux** (bureaux, réfectoire, vestiaires ...) répartis dans trois bâtiments pour une superficie totale d'environ 600 m². Les bâtiments sont situés à l'entrée du site, éloignés des lieux de stockage, de déchargement et de chargement des marchandises.

2.2.2.4.2 Installations de distribution de froid

Le site ne possède pas de groupe froid.

Le site est équipé de 33 climatiseurs, dont la localisation et les caractéristiques au 24/08/2016 sont fournies dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Caractéristiques des climatiseurs du site

Localisation	Marque	Puissance (kW)	Quantité de gaz (g)		
			R22	R407C	R410A
Bâtiments administratifs					
Comptabilité 01	WESPOINT	5.3			1 100
Comptabilité 02	BLUE	2.6		600	
Comptabilité 03	TOP COOL	7.0		2 000	
Responsable administrative et Financière	AIRWELL	2.6			800
Recrutement	HITACHI	2.6			950
PC EX	BLUELIGHT	3.5			950
Bureau M. PRIOR	WESPOINT	2.6			1 250

DOSSIER TECHNIQUE

DDAE du site COROI du Port (974)

Localisation	Marque	Puissance (kW)	Quantité de gaz (g)		
			R22	R407C	R410A
Responsable Agro	AIRWELL	2.6			800
Responsable département Pro	ZENITHAIR	2.6			1 250
Bureau Commercial	AIRWELL	2.6			800
Département Agro	ACSON	2.6			800
Directeur	ZENITHAIR	2.6			1 250
Resource Humaine	TOP COOL	2.6		950	
Secrétaire de direction	AIRWELL	2.6			800
Direction 01	AIRWELL	2.6			800
Direction 02	ESATAR / TOP COOL	2.6			500
Ingénierie	AIRWELL	2.6			800
Logistique	TOPCOOL	2.6		950	
Responsable Logistique	AIRWELL	2.6			800
Local Serveur	ZENITHAIR	3.5			1 250
Commercial Grand Public	ACSON	2.6			800
Directeur Commercial	WESPOINT	2.6			1 250
Commercial Pro	AIRWELL	2.6			800
Accueil 01	AIRWELL	2.6			800
Salle attente	HITACHI	2.6			950
Refectoire	ZENITHAIR	3.5			1 250
Cellule intervention	WESPOINT	2.6		780	
Invest 01	BLULIGHT	3.5		940	

DOSSIER TECHNIQUE

DDAE du site COROI du Port (974)

Localisation	Marque	Puissance (kW)	Quantité de gaz (g)		
			R22	R407C	R410A
Invest 02	HITACHI	2.6			950
Invest 03	GALAXIE	2.6		700	
Magasins de stockage					
Local Javel*	MIDEA	14.1			3 000
Accueil Magasin	WESPOINT	5.3			1 100
Bureau PRIOR	HITACHI	2.6			950
Charge totale en gaz des installations (kg)			-	6,14	21,65
			27,79		

Un entretien de ces appareils est réalisé deux fois par an, en février et en août. L'appareil marqué d'un * est concerné par un contrôle d'étanchéité obligatoire une fois par an. Le dernier contrôle d'étanchéité a été réalisé en août 2016, il n'a montré aucun problème d'étanchéité. Le justificatif de la réalisation de ce contrôle est fourni en Annexe 29. L'ensemble de ces interventions est réalisé par la société SARL MONT-OI.

La quantité cumulée de fluide frigorigène présente dans l'installation (27,79 kg) étant inférieure à 300 kg, cette activité ne rentre ainsi pas dans le cadre de la rubrique ICPE 1185, qui a été remplacée par la rubrique 4802 à compter du 1^{er} juin 2015.

Remarque : Le site possédait jusqu'en août 2016 4 climatiseurs au R22, HCFC dont le rechargement est interdit depuis le 1^{er} janvier 2015. Ces 4 climatiseurs ont été déposés et évacués pour destruction par la société SARL MONT-OI en août 2016, et remplacés par des climatiseurs au R410A.

3 DESCRIPTION DES REAMENAGEMENTS PREVUS

3.1 DESCRIPTION

Dans le cadre du projet de réaménagement, COROI ne prévoit pas la construction de nouvelles installations ou l'implantation de nouvelles activités ou de nouveaux produits.

Seules des optimisations de stockage sont prévues toute en renforçant la sécurité de stockages des produits dangereux (mise en place et/ou réfection des rétentions, notamment sur la plateforme de stockage extérieure) et la sécurisation des produits incompatibles.

3.2 ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

L'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures en faveur de l'environnement est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Réalisation des mesures en faveur de l'environnement

Mesure	Etat d'avancement
Mise en conformité de la protection contre la foudre	Prestataire choisi en octobre 2016 Réalisation budgétisée début 2017
Etanchéité des bacs extérieurs et réfection des rétentions de la plateforme de stockage	Travaux effectués entre novembre et décembre 2014 (cf. facture du prestataire en Annexe 28)

4 CONDITIONS D'EXPLOITATION

4.1 PERSONNEL, HORAIRES, CIRCULATION

4.1.1 PERSONNEL

Le personnel actuel de COROI (48 personnes) est dimensionné pour gérer le site dans sa configuration future. Il n'y aura aucune augmentation de personnel.

4.1.2 HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'entreprise COROI est en fonctionnement :

- en journée en 1*8 h,
- 5 jours sur 7.

4.1.2.1 Horaires d'ouverture

Les horaires de fonctionnement de COROI sont :

- du lundi au vendredi : de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 sauf mercredi 15h30 pour le personnel logistique, équipiers chimie et les chauffeurs ;
- du lundi au vendredi : de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 pour l'ensemble du personnel de bureaux et les commerciaux ;
- du lundi au samedi : pas d'heures fixes pour le personnel encadrant (dans la limite de 21h00 le soir du lundi au vendredi et 12h00 le samedi, après autorisation de la direction et du responsable HSE).

4.1.2.2 Fermeture annuelle

L'entreprise COROI est en activité en moyenne 230 jours par an et n'a aucune période de fermeture.

4.1.2.3 Horaires des chargements et des déchargements

- du lundi au vendredi de 07h00 à 08h00 et de 14h00 à 15h00 pour le chargement des camions de livraison ;
- du lundi au vendredi jusqu'à 17h30 pour le dépôt de containers (Pour les containers en enlèvement direct, la personne d'astreinte se charge de surveiller le chargement-déchargement en dehors des heures ouvrables).

4.1.3 CIRCULATIONS INTERNES AU SITE

4.1.3.1 Accès et circulation sur le site

L'accès au site (cf. Figure 2 p.10) pour l'ensemble du personnel, y compris les chauffeurs, se fait par le portail d'accès Sud-Ouest.

L'accès est permis par un badge électronique qui pointe l'entrée des véhicules sur le site. Le badge est à titre individuel, cela permet ainsi un contrôle d'accès informatisé. Les véhicules légers se garent sur le parking prévu à cet effet à droite du portail.

Les transporteurs livrant de la marchandise à destination du stockage COROI (poids lourds, porte-containers) accèdent au site par la même entrée par le biais du visiophone. Le Responsable de Dépôt ou un de ses adjoints donne l'accord au transporteur de rentrer sur le site. Il se positionne sur la zone de franchissement STOP en attendant la vérification de ses documents et de la définition d'une zone de déchargement pour le container. Il suit ensuite le marquage au sol selon le plan de circulation établi pour accéder à la zone de chargement appropriée.

Les prestataires de services, ainsi que les visiteurs et les chauffeurs-livreurs pour des livraisons expresses, accèdent au site par le parking visiteurs situé au Sud-Est. Ces personnes doivent passer par l'accueil pour échanger une pièce d'identité contre un badge.

Les visiteurs n'ont pas le droit de se garer dans l'enceinte du site. En revanche, les prestataires de services et les chauffeurs-livreurs express peuvent être autorisés à entrer sur le site, sous réserve d'une sensibilisation à la sécurité et à la protection de l'environnement sur le site et en ayant échangé leur pièce d'identité contre un badge. Dans le cas présent, les individus reprennent leur véhicule sur le parking visiteurs pour entrer sur le site par le portail du personnel.

La sortie des poids lourds et des véhicules légers se fait par le portail intérieur au Sud-Est du site.

4.1.3.2 Accès aux locaux, gestion des clés

La gestion des clés repose sur le principe de la fermeture distincte de six ensembles de bâtiments :

- le magasin N°1 et ses annexes,
- le magasin N°2,
- le magasin N°3,
- les bureaux principaux et les portails d'entrée,
- les bureaux secondaires,
- le local Chlore gazeux.

Le double de clé des magasins et des différents locaux se trouve dans un boîtier sécurité se trouvant dans le bureau du responsable sécurité.

4.1.3.2.1 Ouverture et fermeture des magasins N°2 et N°3

Les magasins N°2 et 3 sont fermés à la fin du travail (15h30) par le responsable du magasin ou, en cas d'indisponibilité, par son remplaçant le magasinier principal ou son adjoint. Après verrouillage des portes et mise en place de la barrière mobile de rétention, les magasins sont placés sous alarme (procédure de fin d'exploitation quotidienne). Un double des clés est conservé par l'astreinte COROI, opérationnelle à partir de 17h00.

4.1.3.2.2 Ouverture et fermeture du magasin N°1 et de ses annexes

Le magasin N°1 est fermé à 16h30 par le responsable du magasin ou, en cas d'indisponibilité, par son remplaçant le magasinier principal ou son adjoint. Après verrouillage des portes et mise en place de la barrière mobile de rétention, le magasin est placé sous alarme. Un double des clés est conservé par l'astreinte COROI, opérationnelle à partir de 17h00.

Le magasin est ouvert le lendemain matin, un peu avant 7h00 par le magasinier principal ou son adjoint qui assure en même temps l'ouverture des bureaux.

4.1.3.2.3 Ouverture et fermeture des bureaux principaux

L'ouverture est effectuée par le magasinier principal à 7h00 ou à défaut par son adjoint. Chaque cadre disposant d'une clé, les bureaux sont fermés par le dernier qui sort. Il met en même temps les bureaux sous alarme et vérifie la fermeture automatique du portail.

4.1.3.2.4 Ouverture et fermeture des bureaux secondaires

L'ouverture et la fermeture sont effectuées par les personnes occupant les bureaux ou à défaut par le responsable des magasins.

4.1.3.2.5 Ouverture et fermeture du Local Chlore gazeux

Le local est en permanence fermé et placé sous surveillance électronique, l'ouverture ne s'effectue que lors des approvisionnements par container et lors des livraisons (procédure ouverture entrepôts). Le responsable du magasin ou, en cas d'indisponibilité, son remplaçant le magasinier principal, est responsable de ces manipulations.

4.1.3.2.6 Port des équipements de protection

En dehors des locaux administratifs, le port des équipements de protection (au minimum casque et gilet réfléchissant) est obligatoire dans l'ensemble des locaux techniques, qu'ils soient couverts ou non. La circulation de personnes est expressément limitée :

- au personnel du site,
- aux personnels des entreprises extérieures habilitées,
- aux visiteurs accompagnés.

4.1.3.3 *Évacuation du site*

Les plans d'évacuation sont affichés dans chaque bâtiment. En cas d'évacuation du site, le personnel doit se rassembler impérativement à l'un des deux points extérieurs de rassemblement pour s'assurer que l'effectif est au complet.

4.1.3.4 *Moyens de protection contre l'intrusion*

Le site est surveillé 7 j/7 et 24 h/24.

4.2 GESTION DES EAUX

4.2.1 EAU POTABLE

La distribution de l'eau potable sur le site de COROI se fait par le réseau d'adduction de la ville. On trouve 2 arrivées équipées de compteur. Toutes deux se trouvent en bordure de site le long de la rue Armagnac.

- la première se trouve au sud des bureaux et est équipée d'un disconnecteur qui empêche un retour accidentel de l'eau de l'établissement vers le réseau public ;
- la seconde se trouve dans l'angle sud-ouest de l'entreprise et alimente les circuits d'irrigation de l'arrosage des espaces verts, les bureaux secondaires et la douche de sécurité du local chlore. Du fait de l'absence de risque de contamination, cette arrivée n'est pas équipée d'un disconnecteur.

Ces deux réseaux assurent les besoins :

- en eau sanitaire ;
- des dispositifs d'arrosage automatique (électrovannes) et enterré des espaces verts.

Le réseau incendie du site est autonome, il est présenté au chapitre 4.2.2.

Le tableau suivant présente la consommation en eau annuelle du site.

Tableau 3 : Consommation en eau annuelle

Année	Consommation (m ³)
2011	5 590
2012	5 001
2013	2 558
2014	1 284

La consommation d'eau, qui était autour de 5 000 m³/an, est en baisse depuis 2012. En effet, la société a mis en œuvre des moyens afin de réduire cette consommation, à savoir la réfection et l'entretien du réseau d'irrigation, ainsi que la réfection des deux réfectoires et sanitaires du site. Les résultats sont nettement perceptibles dès 2013. La consommation sur l'année 2014 n'est plus que de 1284 m³.

4.2.2 EAU INCENDIE

4.2.2.1 Réseau d'alimentation incendie

Le site dispose depuis janvier 2010 d'un système autonome d'alimentation en eau d'incendie. Il est composé :

- d'une réserve d'eau de 120 m³, remplie à partir du réseau AEP de la ville ;
- d'un groupe moto-pompe de 60 m³/h à 8 bars de pression ;
- d'une pompe Jockey pour alimentation du réseau en charge ;
- d'un réseau d'alimentation.

4.2.2.2 Bornes incendie

Un poteau d'alimentation à grand débit (7 bars, 1800 litres par minute) est disponible au bout de la rue Armagnac. Par ailleurs, deux bornes, capables de débiter 500 litres par minute avec 4,5 bars de pression, sont situées dans la rue Armagnac dont une à proximité, au droit des bâtiments COROI.

4.2.2.3 Poteaux incendie

Deux poteaux existent sur le site depuis fin 2006 et sont alimentés depuis 2010 par le système d'alimentation autonome du site. Ils sont contrôlés annuellement. Le

contrôle du débit et de la pression disponibles sur ces deux poteaux effectué en 2016 est fourni en Annexe 26.

4.2.2.4 RIA (Robinet d'Incendie armé)

Le site en dispose de trois dont un additivé. Ils sont alimentés par le réseau interne du site. Ils sont contrôlés annuellement. Le contrôle effectué en 2016 est fourni en Annexe 26.

4.2.2.5 Moyens de protection externe

Les sapeurs-pompiers les plus proches sont ceux du Port.

Leur effectif de garde journalière est de 10 personnes. Ils disposent de deux engins incendie dont un avec pompe de 120 m³ / heure.

Ils ont également deux réservoirs de 250 litres d'émulseurs type « PROLYDOLE » (retardateur de feu), et 1600 mètres de tuyaux.

En cas d'incendie, les centres de sapeurs-pompiers de Saint-Denis et de Saint Paul peuvent être appelés à intervenir.

Les sapeurs-Pompiers peuvent aussi faire appel à l'équipe interne d'intervention de la SRPP qui dispose de moyens spécialisés pour les feux d'hydrocarbures.

Il est rappelé que, compte tenu de la nature des produits stockés, l'usage de l'eau sans émulseur ne peut se concevoir que pour protéger l'installation et non pour éteindre un incendie ce qui risquerait d'une part de provoquer un effet contraire, d'autre part de causer une pollution grave de l'environnement par dissolution des produits stockés. Toutefois les magasins disposent de système de barrières de rétention pour contenir les eaux d'extinction. Ces barrières sont disposées dès la fermeture des entrepôts et peuvent être positionnées à tout instant très rapidement.

4.2.2.6 Gestion de l'élimination des eaux d'extinction d'incendie

Comme précisé ci-dessus, en cas d'incendie les eaux d'extinction seront contenues à l'intérieur des magasins via les barrières de rétention. Elles seront ensuite pompées et stockées sur rétention dans des contenants adaptés (GRV ou fûts en fonction des volumes). Les contenants seront ensuite récupérés par la société SUEZ Recyclage et Valorisation Réunion pour être pris en charge sur la plateforme de regroupement de déchets dangereux de SUEZ RV (cf. attestation de la possibilité de cette prise en charge en Annexe 30). Cette prise en charge s'accompagnera de Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD), qui seront mis à la disposition de l'inspection des installations classées.

4.2.3 EAUX DOMESTIQUES

Aucun réseau d'assainissement n'est présent sur la zone industrielle.

Ainsi, chaque installation sanitaire dispose de sa fosse septique à laquelle elle est reliée. Le site dispose ainsi de 3 fosses septiques, régulièrement entretenues par une société spécialisée. Les eaux domestiques traitées sont ensuite rejetées directement dans le milieu naturel en sortie des fosses.

4.2.4 EAUX PLUVIALES

4.2.4.1 Description

Aucun réseau d'eaux pluviales n'est présent sur la zone industrielle à proximité immédiate du site de COROI.

Dans la partie Nord du site COROI, soit sur des surfaces susceptibles d'engendrer un risque de pollution (plateforme de stockage extérieure, zone de dépotage, zones de chargement et de déchargement principales), les eaux pluviales sont collectées par 3 séparateurs débourbeurs d'hydrocarbures localisés au niveau des points bas (SH 1 et SH 2) ou au bout d'un petit réseau local (d'environ 30 m de longueur) de collecte des eaux de ruissellement (SH 3). Un de ces séparateurs a été refait début 2015. Les séparateurs sont régulièrement contrôlés et curés annuellement. Les eaux pluviales traitées sont ensuite rejetées directement dans le milieu naturel en sortie des séparateurs, il n'y a pas de conduite de rejet ni de rejet direct dans l'océan indien.

Dans la partie sud du site COROI, les eaux pluviales ne sont pas susceptibles d'être polluées. Ces eaux ne sont pas collectées, elles s'évacuent naturellement par les espaces verts et la légère pente du site vers l'extérieur. Un ancien séparateur était présent dans l'angle Sud-Ouest du site, au niveau de l'ancienne station de lavage aujourd'hui démantelée. La grille du séparateur a été obturée, cet ouvrage est désormais hors service.

4.2.4.2 Suivi de la qualité

COROI fait réaliser 2 fois par an, par une société spécialisée, le suivi de la qualité des eaux au niveau des séparateurs du site. Le programme analytique est conforme à l'article 4.3.8.1 de l'arrêté préfectoral actuellement en vigueur sur le site (arrêté n°08-3015/SG/DRCTCV du 12 novembre 2008).

Les résultats de la dernière campagne de 2014 sont présentés dans le tableau ci-dessous et comparés aux valeurs limites d'émission fixées dans l'article 4.3.8.1 de l'arrêté n°08-3015/SG/DRCTCV du 12 novembre 2008. Dû à un problème technique, seuls les résultats sur deux des trois séparateurs sont disponibles.

Tableau 4 : Suivi de la qualité des eaux des séparateurs

Substance	SH 1 (mg/l)	SH 2 (mg/l)	Valeur limite d'émission (AP du 12/11/2008)
pH (-)	7,7	7,4	entre 5,5 et 8,5
DCO	41	30	300
Hydrocarbures totaux	1,6	0,9	10
MES	< 2	< 2	100
Azote global	< 5	< 5	30
Phosphore total	0,4	0,2	10
Malathion	< 0,1	< 0,1	0,05
Endosulfan	< 0,04	< 0,04	0,05
Xylènes	< 0,015	< 0,015	1,5

Ces données montrent que les valeurs limites d'émission fixées dans l'article 4.3.8.1 de l'arrêté n°08-3015/SG/DRCTCV du 12 novembre 2008 sont totalement respectées par COROI.

Les résultats d'analyses pour les années 2012, 2015 et 2016 sont fournis en Annexe 25.

4.2.4.3 Gestion des eaux d'extinction d'incendie (risque de pollution accidentelle)

COROI a mis en place, à destination de son personnel, un mode opératoire en cas d'incendie dans les magasins de stockage et les plateformes extérieures.

Ce mode opératoire décrit également la procédure de gestion des eaux d'extinction et du risque de pollution accidentelle. Cette procédure est reprise ci-dessous.

Etape 4 : Maitrise de l'incendie (hors déclenchement POI) et consignes environnement

- ✓ Attendre les consignes du Responsable QHSE

- ✿ Si l'incendie se situe sur la plate-forme extérieure à proximité de l'évacuation des eaux pluviales, bouchez l'ouverture avec une plaque obturatrice pour empêcher les eaux d'extinctions de se déverser dans la nature.



- Si l'incendie se situe dans l'entrepôt, installer si possible les barrières de retentions. (retenue pour eaux d'extinction)



Etape 6 : Opération de nettoyage (suivant sinistre)

Répondre de l'absorbant en granulés, du sable ou éponger (en évitant de rentrer en contact avec le produit) avec les rouleaux d'absorbant sur toute la surface contaminée. Les kit-absorbants et les absorbants en granulés se situent dans l'entrepôt n°2.



Etape 6 : Nettoyer la zone (suivant sinistre)

Ramasser l'absorbant imbibé (ou le sable) à l'aide d'une pelle et d'un balai.

AVANT DE METTRE LES RESIDUS DANS UN RECIPIENT, VERIFIER QUE LE PRODUIT NE REAGIT PAS AVEC LE MATERIAU DU RECIPIENT. CHOISIR UN RECIPIENT ADEQUATE (de préférence, un récipient ayant déjà contenu ce produit).



Rincer la surface à l'eau si cela est prescrit par la FDS.



Les eaux de rinçage ne doivent pas être évacuées dans les sols. Elles doivent être pompées et stockées dans un récipient étanche.

Etape 7 : En cas de contact avec le produit...

Dans le cas d'une contamination directe par voie cutanée utilisez les douches de sécurité.

En cas de contamination par voies respiratoires et/ou ingestion, faites appel à un Sauveteur Secouriste.

Etape 8 : Traitement des déchets

Les eaux d'extinction ou résidus d'extinction sont considérés comme des DIS (Déchets Industriels Dangereux), il faut donc les récupérer et les expédier vers un centre de traitement agréé.

Le Département HSE se chargera de l'élimination des déchets.

Figure 7 : Procédure de gestion des eaux d'extinction

Cette procédure permet de limiter les risques d'impact sur le milieu souterrain.

4.3 TRAITEMENT DES REJETS GAZEUX

Les rejets gazeux (vapeurs, poussières, odeurs) que l'on constate sur le site se limitent :

- aux émissions, en période de fonctionnement, des véhicules et engins de manutention ;
- aux émissions ponctuelles des produits chimiques en cours de reconditionnement (opération très ponctuelle et de courte durée) ou en cas de fuite (opération exceptionnelle).

Au vu de la quantité négligeable et diffuse des émissions atmosphériques générées par le site de COROI, aucune mesure de traitement n'a été jugée nécessaire.

Toutefois, pour le stockage de chlore gazeux, a été mis en place un dispositif de neutralisation des gaz à base de lessive de soude. Deux détecteurs chlore, reliés à

une alarme sonore et visuelle retransmise au poste de télésurveillance, sont installés dans la cellule de stockage. Le seuil de déclenchement est fixé à 5 ppm. La station de neutralisation est asservie d'un détecteur chlore également.

Un clapet et une aspiration en partie basse du local permettront de diriger les gaz vers la station de neutralisation dimensionnée pour traiter 1 t/h. En cas de fuite, les gaz sont ensuite émis par une cheminée de 8 mètres de haut avec une concentration limite de 1 ppm. Les émissions sont surveillées.

4.4 UTILISATION DE L'ÉNERGIE

Deux types d'énergies sont consommés sur site : l'énergie électrique et l'énergie fossile.

4.4.1 ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

4.4.1.1 Réseau électrique

L'entrée du réseau électrique se fait, comme pour le téléphone, par un poteau extérieur aérien dans la rue Armagnac. La faible puissance requise par le site ne nécessite pas la présence d'un transformateur.

L'alimentation se fait sur trois compteurs distincts :

- le premier, situé dans la rue, alimente une armoire électrique à l'intérieur des bureaux principaux pour la fourniture d'électricité des bureaux, du réfectoire et des automatismes du portail de l'entrée principale ;
- le second, se trouvant également à l'extérieur du site, alimente les bureaux secondaires au Sud-Ouest ainsi que la station de neutralisation du chlore gazeux ;
- le troisième se trouve à l'intérieur du site. Il alimente les vestiaires qui se trouvent à proximité, le magasin annexe, le bureau du magasinier, une partie des climatiseurs des bureaux et les bornes de charge des véhicules électriques (voiture et chariot élévateurs).

Chacune de ces alimentations est protégée par un dispositif de coupure d'urgence situé à proximité des boîtes de répartition, à l'extérieur des bâtiments.

Depuis les travaux réalisés en 2006, l'ensemble des lignes électriques, téléphoniques et informatiques sont enterrées sur le site.

4.4.1.2 Utilisation et consommation d'électricité

L'électricité est utilisée pour :

- l'éclairage,
- les climatisations,
- le matériel informatique,
- certains équipements de manutention,
- la charge de la voiture électrique et des chariots élévateurs.

Le tableau suivant présente la consommation électrique totale annuelle du site.

Tableau 5 : Consommation électrique annuelle

Année	Consommation (kWh)
2010	94 100
2011	90 604
2012	79 375
2013	76 344
2014	65 109

La consommation d'électricité est en baisse sur le site. Cela s'explique par la délocalisation du SAV en 2012, le nettoyage et l'entretien des climatiseurs par un prestataire agréé.

4.4.2 ÉNERGIE FOSSILE

Le site comprend un chariot élévateur fonctionnant au gasoil, ainsi qu'un groupe motopompe assurant le fonctionnement du réseau fixe incendie (réservoir de 60 litres)

L'approvisionnement du gasoil se fait ponctuellement, suivant les besoins, via un Bidon conforme et suivant un protocole précis de transvasement en respectant les protocoles de sécurité liés à la sécurité et l'environnement.

4.5 AUTRES RESEAUX

4.5.1 RESEAU TELEPHONIQUE

L'arrivée du réseau téléphonique se fait en aérien vers les bureaux où il se subdivise en :

- une ligne principale desservant un standard qui répartit les lignes intérieures,
- depuis le standard, les lignes intérieures partent vers les différents bureaux et vers les magasins 1 et 2.

4.5.2 RESEAU INFORMATIQUE

Le réseau informatique suit à peu près le circuit téléphonique en partant du serveur. Celui-ci se trouve dans la partie Est des locaux administratifs.

4.6 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

Toutes les activités de maintenance font l'objet d'une procédure mise à jour régulièrement et auditée par une société extérieure. La maintenance est sous-traitée par des sociétés spécialisées dans le domaine requis.

5 REAMENAGEMENT DU SITE APRES EXPLOITATION

A ce jour, COROI ne dispose d'aucun projet d'arrêt de l'exploitation du site.

Toute modification ou cessation d'activité dans le futur sera immédiatement portée à la connaissance de l'autorité de tutelle en vertu des dispositions du code de l'environnement.

